

DEUX NOUVEAUX SITES RAMSAR DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

En cette journée mondiale de l'Eau, vendredi 22 mars 2024, un an après la labellisation de la Dombes, deux nouveaux territoires obtiennent officiellement le label Ramsar : les « marais et tourbières des montagnes du Bugey » et le marais de Lavours par l'extension du site existant au site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours ».

Les deux nouveaux sites sont désormais reconnus pour leur importance internationale dans la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Le label Ramsar souligne la richesse du patrimoine naturel de notre territoire et l'importance de ces milieux, sources de solutions pour lutter contre les changements climatiques. L'obtention de ce label est également un encouragement à poursuivre la mobilisation pour la protection des zones humides, dont sont dépendantes de nombreuses espèces, et dont la forte régression en France et dans le Monde nécessite de se mobiliser pour les préserver.

Les projets, respectivement portés par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et le Syndicat de Rivières Ain Aval et Affluents pour le projet « marais et tourbières des montagnes du Bugey » et par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie pour le projet d'extension « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours », ont bénéficié d'un important soutien du Département de l'Ain.



→ Le label Ramsar

Qu'ont en commun des sites comme les terres australes françaises, les chutes du Niagara ou les lacs de plaine de Tanzanie avec les marais et tourbières des montagnes du Bugey, le lac du Bourget et le marais de Lavours ? Tous sont labellisés Ramsar !

Le label Ramsar provient de la signature de la convention pour les zones humides, signée en 1971 dans la ville iranienne du même nom. Seul traité international portant sur un écosystème spécifique, il distingue les caractéristiques écologiques remarquables d'un site, ainsi que l'investissement humain permettant d'œuvrer à la préservation de ces espaces.

Ramsar en quelques chiffres :

- 172 pays signataires
- 2 512 sites dans le Monde
- 55 sites Ramsar en France (5 en Auvergne Rhône-Alpes dont 3 dans le département de l'Ain)

→ Les marais et tourbières des montagnes du Bugey

Zones humides de montagnes, le site Ramsar « marais et tourbières des montagnes du Bugey » s'étend au sein des plis du massif jurassien, au cœur du Bugey. Sur ce territoire, les conditions géologiques (calcaire et phénomènes karstiques) et les dépôts des dernières glaciations ont favorisé la création de nombreuses zones humides, lacs et tourbières qui constituent un réseau d'écosystèmes plutôt bien préservés et d'une grande richesse écologique.

Le périmètre de 1 050 hectares se concentre sur un ensemble de zones humides (environ 40), majoritairement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, caractérisées par des systèmes tourbeux et marécageux, à une altitude minimale de 750 mètres. Parmi ces zones humides d'une grande richesse, peuvent être cités, les marais de Vaux et en Jarine ou la tourbière de Cerin.



Marais de Vaux (crédit : CD01)



Cerin (crédit : CD01)

→ Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours

Le site Ramsar « Lac du Bourget – Marais de Chautagne », labellisé en 2003 revoit son périmètre à la hausse (+ 1 500 hectares), avec l'inclusion du marais de Lavours, des îles de la Malourdie et de nouveaux secteurs du marais de Chautagne, pour un site interdépartemental nommé « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours », avec un périmètre total de 6 950 hectares. Labellisé pour ses capacités d'accueil des oiseaux d'eau, le lac du Bourget, plus grand lac d'origine naturelle de France, constitue avec le marais de Chautagne un ensemble homogène. De l'autre côté du Rhône, le marais de Lavours, Réserve Naturelle Nationale et Espace Naturel Sensible du Département de l'Ain, répond lui aussi aux nombreux critères écologiques requis pour l'obtention du label.

Compte tenu de la cohérence écologique, fonctionnelle et historique des sites, interconnectés par la nappe phréatique du Rhône et véritable annexe hydraulique du haut-Rhône français, il a été proposé une extension du site existant à ce nouveau périmètre.



Lac du Bourget – Marais de Chautagne (crédit : CEN Savoie)



Marais de Lavours (crédit : CD01)

« L'engagement du Département de l'Ain en faveur de l'environnement ce n'est pas nouveau ! L'Ain ce sont désormais 40 espaces naturels sensibles au patrimoine paysager et naturel d'exception. De même, un an après la labellisation de la Dombes, deux nouveaux territoires obtiennent officiellement le label Ramsar : les « marais et tourbières des montagnes du Bugey » et le marais de Lavours par l'extension du site existant au site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours ». Le patrimoine naturel et ses zones humides sont une nouvelle fois mises à l'honneur . Cela confirme notre département comme une destination touristique de nature, mêlant subtilement préservation de l'environnement et développement. Ici c'est l'Ain et ici c'est terre de nature ! ».

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain

« L'Ain voit deux nouveaux territoires obtenir le label d'exception Ramsar : les « marais et tourbières des montagnes du Bugey » et le marais de Lavours. C'est une bonne nouvelle pour l'Ain et pour les Aindinois qui ont ainsi de nouvelles garanties de préservation de leur patrimoine paysager et naturel. C'est aussi une bonne nouvelle pour le Département qui voit tous ses efforts en faveur de la préservation des zones humides, de l'environnement et de la biodiversité couronnés par un label international. L'Ain était déjà mondialement connu par son industrie, il l'est aussi désormais par son environnement ! ».

Jean-Yves FLOCHON, Vice-président du Département de l'Ain, délégué à l'agriculture, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et à l'environnement

« A l'heure où nos territoires doivent s'adapter aux effets liés au réchauffement climatique, la préservation des zones humides constitue un enjeu majeur pour l'avenir. C'est ainsi un des axes principaux de la stratégie portée par le SR3A et des collectivités associées. La labellisation Ramsar consacre désormais les marais et tourbières des montagnes du Bugey comme site d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et apporte ainsi la reconnaissance des actions et du travail accomplis par le Syndicat, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux ».

Alain SICARD, Président du Syndicat de Rivières Ain Aval et Affluents

« Le CEN Rhône-Alpes agit pour protéger et valoriser la biodiversité dans les espaces naturels de nos territoires. Les marais et tourbières des montagnes du Bugey font partie des 200 projets gérés par notre association. Voir ce site inscrit dans une labellisation internationale couronne des années de partenariat avec le Département de l'Ain et le SR3A, mais aussi l'engagement quotidien des équipes du CEN Rhône-Alpes ».

Yves FRANÇOIS, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes

« L'extension du site Ramsar au marais de Lavours et aux îles de Chautagne-Malourdie est une très bonne nouvelle pour la préservation de la biodiversité. Le marais bénéficiait déjà d'une reconnaissance à travers la réserve naturelle et l'Espace Naturel Sensible Marais de Lavours, mais le label Ramsar lui apporte aujourd'hui une dimension internationale. Le site dans son ensemble couvre tout l'hydrosystème depuis le Lac du Bourget jusqu'au marais de Lavours, ce qui va permettre une meilleure prise en compte des grands enjeux de cet espace en matière d'hydrologie, de milieux naturels et de tourisme. Avec tous les acteurs de ce grand territoire, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication est très heureuse d'assurer le co-pilotage de ce nouveau site Ramsar pour la partie Aindinoise, en partenariat avec le CEN Savoie pour la partie savoyarde, et le Département de l'Ain ».

Jean-Yves HÉDON, Président de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication

« A l'heure où la préservation de la biodiversité est reconnue comme un atout majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique, l'extension du site Ramsar du lac du Bourget-Marais de Chautagne aux îles de la Malourdie et au marais de Lavours, est un évènement de première importance. C'est bien en effet l'ensemble de cet espace, lac actuel et son ancienne zone d'expansion, qui fonctionne comme un système complet, support de l'accomplissement du cycle biologique des espèces, du ralentissement des ruissellements, de la recharge des nappes, du soutien d'étiage, de l'épuration des nutriments et du stockage du carbone. Aux côtés des collectivités, le CEN Savoie est fier d'être acteur de la conservation de ce site de valeur exceptionnelle, et de la reconnaissance qui lui est ainsi donnée. »

Emmanuel DE GUILLEBON, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr